

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.181

Compétence facultative sport : création d'un soutien aux clubs dont l'activité est unique sur le territoire

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024
Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **61**
Nombre de pouvoirs: **11**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charlene MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.181**

Rapporteur : Gérard DEZIER

COMPETENCE FACULTATIVE SPORT : CREATION D'UN SOUTIEN AUX CLUBS DONT L'ACTIVITE EST UNIQUE SUR LE TERRITOIRE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LE SPORT

Enjeux : [10501 -1) SPORT POUR TOUS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes

ODD 4 : formation professionnelle – accès aux formations

Par délibération n°102 du 15 mars 2018, GrandAngoulême a décidé de prendre une compétence facultative en matière de sports sous le libellé suivant :

- Soutien et développement des activités et manifestations sportives du territoire concourant à son attractivité.

Le champ d'application de cette compétence facultative et les critères d'attribution des aides sport ont été définis par délibération n°103 du 15 mars 2018 et par délibération n°91 du 19 mai 2022 selon les deux axes suivants :

1. Soutien aux événements sportifs d'envergure communautaire.
2. Soutien aux sportifs individuels et clubs amateurs de haut niveau du territoire, aux équipes de clubs professionnels ou semi-professionnels

Aujourd'hui, il est proposé d'ajouter un troisième axe afin de répondre au besoin de développement et à la valorisation des disciplines proposées et encadrées par un seul acteur sur le territoire et de fixer les critères d'attribution suivants.

3. Soutien aux clubs dont l'activité est unique sur le territoire :

Structures éligibles et critères :

- Statut : association régie par la loi de 1901 et affiliée à la fédération délégataire de la discipline encadrée ;
- Domiciliation : l'association bénéficiaire doit avoir son siège social et au moins un de ses lieux de pratique (lorsqu'il y en a plusieurs) sur le territoire de GrandAngoulême ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

- Limites :
 - Une seule demande par association au titre de la discipline principale proposée au regard du nombre de licenciés à ladite discipline ;
 - Non cumul avec le soutien aux clubs amateurs de haut niveau ;
- Participation de GrandAngoulême : dans la limite des crédits disponibles, le concours financier de GrandAngoulême est a minima de 500 € avec un plafond fixé à 3 000 € ;
- Critères obligatoires : l'association bénéficiaire doit :
 - Proposer l'activité aux plus jeunes avec une école de sport ;
 - Avoir un projet de développement pluriannuel formalisé et détaillé ;
 - Participer au Forum Sport Santé Environnement.
- Critères facultatifs : l'association bénéficiaire peut :
 - Mener des actions de sport santé ;
 - Développer la pratique parasport ;
 - Mener des actions de féminisation de la pratique.

Vu l'avis favorable du groupe de travail Sport du 26 juin 2024,

Je vous propose :

D'APPROUVER la création du nouvel axe de soutien aux clubs sportifs dont l'activité est unique sur le territoire et les critères d'attribution de l'aide, dans le cadre de la compétence facultative en matière de sport.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise œuvre des opérations.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
----------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
 Affichage : 21/11/2024